

21 SEP. 2022

LIQUIDATION JUDICIAIRE
GENERALE DE PROPRIETES ET PLACEMENTS
IMMOBILIERS
Sigle G.E.P.P.I

N° de Greffe : 2015/01654

Antoine CACHIN
Juge-Commissaire

SELARL AXYME, prise en la personne
de Maître Didier COURTOUX
Liquidateur

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Antoine CACHIN, Juge-Commissaire de la procédure de Liquidation Judiciaire, ouverte à l'encontre de :

SA GEPEI GENERALE DE PROPRIETE ET PLACEMENTS IMMOBILIERS
"L'activité de marchand de biens, d'agent immobilier et mandataire de fonds de commerce..."
40, rue Damrémont
75018 PARIS

VU la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L. 621-9, L.642-18, et R 642-23 et suivants du Code de Commerce,

Après avoir entendu en leurs observations, les parties ci-après énoncées présentes à nos audiences des 26 janvier 2022 et 15 juin 2022 :

- le liquidateur la SELARL AXYME prise en la personne de Me Didier COURTOUX assisté de son conseil, ST LOUIS AVOCATS,
- le représentant légal de la société GEPEI, monsieur Jean-Pierre AGNELET
- Monsieur ROQUET, candidat acquéreur
- Monsieur BOUTEILLER, Président du conseil syndical du SDC BIARRITZ
- Maître LAGRAULET, conseil de l'ASL
- Maître RANIERI, conseil de candidats acquéreurs,



Attendu qu'il résulte des débats que plusieurs copropriétaires des résidences à proximité desquelles sont situés les parkings sont intéressés par leur acquisition,

Attendu que plusieurs candidats ont d'ores et déjà exprimé leur intention d'acquérir lesdits parkings à des prix qui apparaissent cependant inférieurs à la valeur actuelle de ces biens,

Attendu qu'il est de l'intérêt de la liquidation judiciaire et de ses créanciers de mettre en concurrence les différents candidats aux fins d'optimiser les prix de vente des parkings,

Attendu par ailleurs qu'un seul candidat a exprimé son intention d'acquérir les caves situées dans l'immeuble LE BIARRITZ à un prix qui apparaît très insuffisant par rapport à la valeur de ces biens,

EN CONSEQUENCE,

DISONS que la cession des 16 parkings dépendant de la liquidation judiciaire de la société GEPPI situés au 1^{er} sous-sol de l'ensemble immobilier LES PRINCIPAUTES DU CASINO Immeuble TROUVILLE sis Boulevard de la République, Boulevard de la Mer à CHATELAILLON PLAGE (CHARENTE MARITIME) cadastré section AB 718 soit les lots E.H 38, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 69, 71, 72, 72, 73, doit être soumise à une procédure d'appel d'offres sous plis cachetés,

DISONS que le liquidateur devra établir à cet effet un cahier des charges fixant les modalités de présentation et de dépôt des offres de rachat amiables,

DESIGNONS Maître Stéphane VAN KEMMEL Huissier de justice, situé au 2^{ème} étage du Tribunal de Commerce de Paris à l'effet de recevoir les plis cachetés en son étude, le dépôt de celles-ci devant intervenir au plus tard le mardi 8 novembre 2022 avant 17h00,

FIXONS la date d'ouverture des plis cachetés au mercredi 9 novembre 2022 à 14H00 au Tribunal de Commerce de Paris, 1 quai de Corse 75004 PARIS,

CONSTATONS par ailleurs que pour les caves situées dans la résidence BIARRITZ, l'offre de rachat est insuffisante et rejetons celle-ci, et invitons le liquidateur à nous saisir par voie de requête de nouvelles modalités de vente pour ces biens,

DISONS que la présente ordonnance sera notifiée, à la diligence du greffe, conformément aux articles R.621-21, R.642-23 et R.642-37-3 du code de commerce,

- par lettre recommandée avec accusé de réception :

- Au représentant légal de la société GEPPI, Monsieur Jean-Pierre AGNELLET, 140, rue bd Maxime GORKI, 94800 VILLEJUIF

- Aux créanciers inscrits, à savoir :

S.I.E PARIS 5 EUROE ROME 5 rue de Londres 75315 PARIS CEDEX 09

S.I.P LA ROCHELLE EST 26 Avenue de Fétilly 17020 LA ROCHELLE CEDEX1.

- Aux syndics de copropriété :

SQUARE HABITAT 2 Boulevard du Commandant Charcot 17440 AYTRE.
(Copropriété BIARRITZ)

FONCIA CHATELAILLON – 126/128 Boulevard de la République – 17340 CHATELAILLON PLAGE.
(Copropriété Bat U TROUVILLE – Bat B et D DEAUVILLE – bat A et C ENGHEN – BATIMENT T TROUVILLE)

DISONS qu'elle sera également communiquée à la requérante, la SELARL AXYME domiciliée 62 bd de Sébastopol 75003 Paris,

RENDUE A PARIS, le

21/9/2022

LE JUGE-COMMISSAIRE
Monsieur Antoine CACHIN



Le greffier,
Mme D. SOURINTHONE

